

TÉLÉSURVEILLANCE AGENT DE SÉCURITÉ OPÉRATEUR SCT 1 ET 2

➤ En quoi consiste ce métier ?

L'agent de sécurité opérateur SCT 1 travaille au sein d'une station centrale de télésurveillance. C'est un agent de sécurité qui doit s'assurer, sous le contrôle de l'opérateur SCT 2, de la réception et du traitement des informations reçues et appliquer des consignes définies. L'agent de sécurité opérateur SCT 2 est un agent de sécurité qui gère et contrôle les activités des opérateurs de niveau 1. Il exerce de la même façon les missions dévolues à l'opérateur SCT 1. Il gère et traite les anomalies transmises par l'opérateur SCT 1.

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

- Il prend en compte les différentes consignes validées par l'entreprise au début de chaque prise de service ;
- Il analyse et traite les informations reçues ;
- Il analyse les anomalies détectées par l'opérateur SCT 1 et prendre toute mesure de sauvegarde adaptée dans le respect des consignes prédéfinies ;
- Il fait des rapports complets et précis ;
- Il veille au bon fonctionnement de son service ;
- Il tient les différents cahiers et registres à jour ;
- Il assure la continuité de l'analyse et du traitement des informations en cas de défaillance technique, dans le cadre de consignes prédéfinies.



Mickaël,
Agent de sécurité
opérateur SCT 2

« Après 3 ans passé au poste d'agent de sécurité opérateur SCT 1, je suis aujourd'hui STC 2. Je suis l'interface avec tous les interlocuteurs du centre, et en particulier avec l'intervenant. Je suis son intervention, je contrôle la transmission des consignes et m'assure du résultat. »



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une certification d'aptitude professionnelle préalable (CQP APS), être majeur, avoir un casier judiciaire vierge et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).



Quentin,
Agent de sécurité
opérateur SCT 1

« Sous le contrôle de l'opérateur SCT 2, je m'assure de réceptionner et de traiter les informations que je reçois en appliquant les consignes définies par le client. J'ai développé mon attention et ma vigilance. Rien ne doit nous échapper. Les enjeux sont grands. »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de la puissance publique, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée